

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
17 NOVEMBRE 2011**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie le 17 novembre 2011 à 18 h 30 sous la présidence de Mme BOUGIS, Maire.

**Étaient présents :** M. LAUNEY, M. SAILLARD, Mme CHATEL, M. LECARPENTIER, Adjoint; Mme DUCHEMIN, M. BOSQUET, M. BRETON, M. TOLLEMER, Mme BEAUGÉ, M. LE FORESTIER

Formant la majorité des membres en exercice

**Absent(s) excusé(s) :** M. BAMEUL, M. PICHON, M. BAILLEUL

**Absent(s) non excusé(s) :**

**Secrétaire de séance :** M. TOLLEMER

**INTEGRATION DE LA COMMUNE  
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE VALOGNAIS**

**1- ELECTION A BULLETIN SECRET DE QUATRE DELEGUES TITULAIRES ET DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS**

Mme le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection de **quatre délégués titulaires** et de **deux délégués suppléants** de la commune auprès de la Communauté de Communes du Bocage Valognais

**a / DESIGNATION DES QUATRE DELEGUES TITULAIRES**

**• Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : //

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Françoise BOUGIS : 11

- Richard LECARPENTIER 10

- Jean-Pierre TOLLEMER 9

- Daniel BRETON 7

- Maurice LAUNEY 7

**Proclamation des délégués titulaires**

**1 - Mme Françoise BOUGIS**

**2 - M. Richard LECARPENTIER**

**3 - M. Jean-Pierre TOLLEMER**

**4 - M. Daniel BRETON (élu au bénéfice de l'âge)**

ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés **délégués titulaires**.

**b / DESIGNATION DES DEUX DELEGUES SUPPLEANTS**

**• Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : //

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Maurice LAUNEY : 11

- Catherine DUCHEMIN : 11

**Proclamation des délégués suppléants**

**1 - M. Maurice LAUNEY**

**2 - Mme Catherine DUCHEMIN**

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus **délégués suppléants**

## **2- RAPPEL DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE VALOGNES (CCBV) ET INCIDENCE POUR LA COMMUNE**

Mme le Maire fait part que l'InfoSottevast, actuellement en cours de préparation, comportera une page spéciale supplémentaire exclusivement dédiée à l'incidence de l'intégration de la commune dans la CCBV. Cette dernière exercera de plein droit certaines compétences en lieu et place de la commune telles que l'aménagement de la voirie, le service public d'assainissement non collectif, la gestion des déchets ménagers et plusieurs autres qui y seront détaillées. De nouveaux services seront accessibles à tous : Manéo proximité, navette de transport vers Valognes trois fois par semaine qui prend la personne à son domicile, sur simple appel de celle-ci – le RAM (Relais d'Assistants Maternelles) chaque vendredi à Sottevast, matinée d'éveil pour les enfants et permanence destinée aux familles, l'après-midi – la Crèche « les Calinoux » de Valognes. Toutes ces informations utiles vont être transmises courant décembre, aux administrés par l'intermédiaire du « flash info. »

### **ZONE LOGEMENTS**

Une première rencontre avec Monsieur Savelli, maître d'œuvre, a eu lieu récemment afin de lui permettre de proposer un **avant projet sommaire** très prochainement. Concernant le délai de réalisation, l'appel d'offres aux entreprises pourrait dans le meilleur des cas, être lancé en juin 2012.

Par ailleurs, le financement du projet de création du lotissement communal d'habitat s'apparente à celui de la Zone Artisanale créé en mars 2009 et il y a lieu de prévoir l'assujettissement à la TVA. Mme le Maire propose alors que les opérations budgétaires liées à ce projet, soient inscrites au budget annexe « Zone Artisanale » dont l'appellation peut être modifiée et s'intituler « Budget lotissements communaux ». Chaque projet serait alors distingué par programme d'investissement. Aucune objection de l'assemblée.

### **VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Mme le Maire rappelle que pour les communes dotées d'un Plan local d'urbanisme, la taxe d'aménagement (TA) est instituée de droit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 et invite le Conseil Municipal à en fixer le taux entre 1 et 5 %, au vu du document de simulations remis à chacun lors de la dernière séance. Elle rappelle également le taux actuel de la TLE (taxe locale d'équipement) de 2% institué par délibération du 8 octobre 2002, qui va être remplacée par la TA. Considérant que le calcul de la base taxable diffère, le Conseil Municipal vote le **taux de la taxe d'aménagement à 1.7 %** sur l'ensemble du territoire, afin que le montant de cette contribution soit quasi équivalente à la TLE. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

### **DEVIS DIVERS**

#### **- Reprise des bordures en granit du bourg**

Maurice LAUNEY présente deux devis proposant chacun, un prix au mètre linéaire, mais avec une fixation des bordures différente. Le conseil se prononcera sur présentation de propositions avec évaluation linéaire.

#### **- Ecran projection et haut-parleurs**

Jean-Marie BOSQUET propose d'équiper la salle de sports d'un système permettant la projection de matchs télévisés (coupe du monde ...). Le conseil ne se prononce pas dans l'attente de devis complémentaires (antenne et décodeur) et de la réglementation en la matière (droits, autorisations...)

#### **- Elagage du frêne de la placette et des ifs du cimetière**

Maurice LAUNEY informe qu'il a sollicité deux devis pour ce travail.

#### **- Remplacement de tous les postes informatiques aux écoles**

Ceux-ci étant obsolètes, Agnès CHATEL propose de les remplacer pour un coût de **3 437 € HT**, soit 7 postes et 4 écrans plats. Accord de l'assemblée qui autorise Mme le Maire à effectuer le virement de crédit correspondant.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

• **Activités du mercredi** : Suite à la précédente séance, l'association Bien Vivre Notre Temps Libre a donné son accord pour ouvrir une activité gymnastique aux enfants de 4 à 6 ans, chaque mercredi de 11h à 12h, hors vacances scolaires. Dix enfants se sont inscrits dès le 9 novembre dernier. Mme le Maire rappelle que le coût de la prestation financé par l'association BVNTL, correspondant à la rémunération et aux frais de déplacement de l'animatrice, s'élève à 30 € de l'heure, soit **environ 1 200 € pour l'année scolaire**. Les enfants devant être obligatoirement licenciés, chaque famille devra s'acquitter d'une licence nominative de 15 € pour la période scolaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le financement par la commune de la totalité du coût des cours dispensés par l'animatrice, par remboursement à l'Association Bien Vivre Notre Temps Libre. Toutefois, un versement de la moitié de la somme est prévu par anticipation.

- Schéma Départemental des Transports 2012 : Mme le Maire explique que le Conseil Général a présenté aux maires, lors d'une réunion le 8 novembre dernier, le projet de révision de la politique générale des transports applicable à tout le département. Le schéma départemental consiste essentiellement :

- en la suppression de 11 lignes régulières sur les 24 existantes, du fait de la faible fréquentation de celles-ci
- en la fixation des arrêts à sécuriser et à pérenniser.
- au remplacement de 180 cars sur 500, non pourvus de ceintures de sécurité (obligatoires dès 2015)

L'évolution se traduira ainsi par

- une desserte par un réseau complémentaire vers les lignes régulières. Dans chaque commune, une navette sera mise en place et desservira un point d'arrêt (PA) défini et sécurisé. Elle interviendra uniquement sur appel de la personne (sauf les scolaires). Ce service ne se substituera pas à Manéo Proximité lequel prend la personne à son domicile.

- une amélioration de la sécurité et de l'accessibilité : PA aménagés, sécurisés

De ce fait, le nombre de PA des circuits de transports scolaires vers le collège et le lycée, va être réduit selon la taille des communes puisqu'ils doivent être distants d'au moins 1 km.

Le transport scolaire qui dessert les écoles de Sottevast devrait subir le même sort puisque les PA devront être situés à une distance minimale de 2 km de l'école et d'1km entre chaque.

La commission départementale va prochainement fixer les futurs et définitifs points d'arrêts pour une mise en place du schéma **à la rentrée de septembre 2012.**

- Formation CNFPT : le CNFPT – Centre National de la Fonction Publique Territoriale - est l'établissement public qui assure l'essentiel de la formation des agents publics territoriaux. A compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, la cotisation des collectivités sera abaissée de 10 % (0.90% au lieu de 1%). Cette baisse injustifiée porterait atteinte au droit de la formation professionnelle garanti aux agents. Pour maintenir le niveau de formation, les collectivités seraient amenées à procéder à des dépenses supplémentaires (formations payantes, prise en charge des frais annexes de transport, restauration. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'associe à l'Association des Maires de France et émet le vœu que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

- Remerciements pour attribution de subvention de : l'Association Bien Vivre Notre Temps Libre – La Récré Sottevastaise – l'association Modern'Danse - l'Association. Cœur et Cancer – l'Association Française des Diabétiques – ainsi que de la délégation de japonais reçue par le club de Judo de Valognes pour l'aide financière apportée par la commune lors du tsunami, dont Catherine DUCHEMIN se fait l'interprète

- Remerciements de la famille d'Auguste PASQUIER et de la famille de Simone PICQUENOT

- Corine BEAUGÉ s'étonne qu'un poste ne soit pas encore créé pour permettre l'embauche de Sonia LEMARTRIER à la suite de son contrat d'aide à l'embauche (CAE). Mme le Maire lui fait réponse qu'elle a du pouvoir au remplacement d'un agent titulaire à temps complet dont le congé de longue maladie a été prolongé. Cet agent restant bien titulaire de son poste, il est impossible d'en recréer un nouveau durant l'arrêt maladie. Madame le Maire précise qu'un contrat a été signé avec Madame LEMARTRIER qui pourvoit partiellement au remplacement avec d'autres personnes, les plannings ayant été de ce fait remaniés. Comme il a été envisagé, Mme LEMARTRIER est prioritaire pour accéder au prochain poste de titulaire qui sera créé et récupérera alors une partie de son ancienneté.

- Plantation du cèdre : Jean-Pierre TOLLEMER rappelle que comme prévu un cèdre Atlantica d'une valeur de 550€ HT sera planté à l'occasion de la commémoration du 1 100<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de la Normandie qui aura lieu le Samedi 26 Novembre. Les enfants seront associés à cette manifestation

- Jean-Marie BOSQUET informe qu'il ne peut être donné suite à la demande de créneau pour l'utilisation du gymnase par le club de foot de Brix, le même créneau ayant été sollicité par les Starlettes Sottevastaises, lesquelles sont bien sûr prioritaires.

**La séance est levée à 21 h 15**

Le Maire,  
Françoise BOUGIS